



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assurance habitation

Question écrite n° 97714

Texte de la question

M. Jacques Domergue attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur les résiliations intempestives des assurances multirisques habitation. Certains administrés de sa circonscription ont vu résilier leur assurance habitation, au motif qu'ils avaient été victimes de plusieurs dégâts des eaux au cours de la même année. Par ailleurs, après ces résiliations intempestives, ces personnes se sont retrouvées confrontées à un problème supplémentaire : les autres compagnies d'assurances ont refusé de les assurer. En effet il semble que l'assurance habitation ne soit pas légalement obligatoire ; ainsi même le médiateur des assurances ne peut imposer à une compagnie d'assurer un bien. Ces personnes se retrouvent donc démunies, sans assurance. Il lui demande donc si des mesures pourraient être envisagées face aux résiliations abusives des assurances habitation.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97714

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 409

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)